



## La ville de Villemomble

### Recrute un

## Médiathécaire section adulte et adjoint à la directrice (H/F)

### Cadre d'emploi des adjoints du patrimoine

Sous la responsabilité de la directrice de la médiathèque, vous participez au fonctionnement de la médiathèque, ainsi qu'au développement des activités. Vous exercez un soutien managérial et technique dans les projets d'organisation comme dans les projets opérationnels.

Missions principales (non exhaustives) :

- Accueillir le public et les groupes dans toutes les sections
- Orienter et conseiller les usagers
- Participer aux animations dans leurs globalités
- Effectuer des travaux de bibliothéconomie au sein de la section adulte
- Assurer le rangement de la section adulte
- Ranger les fonds chaque jour avec l'ensemble de l'équipe
- Gérer, traiter et mettre en valeur les collections du secteur
- Concevoir et mettre en œuvre les actions culturelles intras et hors les murs
- Contribuer à l'enrichissement du portail et l'alimentation des réseaux sociaux
- Promouvoir la politique documentaire

#### Management

- Gérer les plannings hebdomadaires des agents
- Participer à l'organisation et à la répartition des différentes missions des agents
- Assurer les missions de la directrice en cas d'absence

#### Profil et compétences :

- Expérience en bibliothèque territoriale souhaitée et aptitude à l'utilisation d'un SIGB
- Bonne culture générale en particulier dans le domaine de la littérature
- Connaissance de la production éditoriale
- Maîtrise des outils bureautiques et numériques
- Bonne capacité rédactionnelle et bonne orthographe exigées
- Connaître les techniques de gestion des conflits
- Avoir le sens des responsabilités et du service public
- Être force de proposition
- Savoir travailler en équipe, en transversalité et en autonomie
- Connaître les techniques de catalogage
- Être ponctuel et disponible

**Rémunération et complément d'information :**

- Rémunération statutaire
- RIFSEEP (IFSE + CIA)
- Prime de fin d'année
- Restauration municipale
- Politique de formation active
- 25 congés annuels et 11 ARTT (37 heures hebdomadaire)
- Compte-Epargne Temps
- Prise en charge partielle du Pass Navigo pour les frais de trajet domicile-travail
- Prise en charge des frais de déplacement formation

